6. tout savoir sur
LES COULISSES DU TRI DES DÉCHETS DU BAC JAUNE

7. filières
QUE FAIRE DE SES VIEUX TEXTILES ?

8. prévention
COMMENT EVITER LES ACHATS SUPERFLUS

AOÛT 2022 / **N°12**

la lettre infodéchets

3 › dossier
CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Qu'est ce qu'il y a dans ma poubelle noire ?

évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

actualités

LE CHIFFRE

3 *C'est le nombre de membres de l'Entente.*

Patrick ROUGEOT,
Président d'Evolis 23

En 2022, Evolis 23 adopte son rythme de croisière sur la Tarification incitative (TI), après sa mise en place effective sur l'ensemble du territoire. Les effets directs continuent à se faire ressentir avec un tonnage des Ordures Ménagères (poubelle noire) en baisse. Pour continuer sur cette lancée, l'objectif de réduction des Ordures Ménagères de 2022 a été fixé à 145kg/hab (il était de 147 kg/hab en 2021).

D'autre part, l'Entente avec la Haute-Vienne se porte bien et de grands projets sont à l'étude... Notamment sur la problématique du traitement des déchets sur nos territoires creusois et haut-viennois. La question de l'avenir de la Centrale Energie Déchets Limoges Métropole est au cœur des échanges. En découle, à un niveau plus local, la question de l'élargissement du périmètre d'action d'Evolis 23. Suite aux exigences gouvernementales de plus en plus tranchées en matière de déchets, la solidarité entre les territoires prime et de nouvelles synergies sont en passe de se mettre en place.

Ainsi, de nouvelles perspectives s'ouvrent devant nous, et il ne nous reste qu'à encourager ces dynamiques.

Bonne lecture à chacune et chacun d'entre vous.

Dépôts de piles et petits électroménagers

En raison de la vétusté du matériel, la collecte des piles via les colonnes à verre du territoire va progressivement cesser.
En effet, ce dispositif est obsolète, car le dépôt de piles usagées est désormais possible dans tous les magasins distributeurs *(grandes surfaces, superettes, épiceries, ...)* et dans de nombreux lieux publics *(écoles, mairies, ...)*. La collecte des piles et petites batteries continue également dans toutes les déchèteries du territoire.
De nouvelles bornes pour le petit matériel électronique ont aussi été installées dans les lieux publics des collectivités participantes.

Tri des encombrants

Depuis juin, le bâtiment du centre de tri de Noth est réutilisé pour permettre le tri des encombrants en provenance des déchèteries du territoire d'Evolis 23. Un outil bénéfique écologiquement et financièrement puisqu'il permet :
- De rediriger les déchets jetés dans les encombrants, soit vers leur filière dédiée afin qu'ils soient valorisés ou recyclés *(bois, métaux, emballages, ...)*, soit vers de nouvelles filières non accessibles actuellement aux particuliers en déchèteries *(plastiques durs, PSE ...)* ;
- De réduire les déplacements et le volume de déchets qui partent à l'enfouissement dans des sites payants.

Sécurisation des déchèteries

En raison des risques de chutes dans les bennes de déchèterie et conformément aux recommandations nationales, les déchèteries du territoire ont été équipées de murets en béton en bord de caisson.

Ces murets d'une hauteur de 70 cm permettent de retenir les usagers ou leurs remorques, sans pour autant être trop haut pour le vidage des déchets. Toutefois, il n'est plus possible de vider le contenu d'une remorque directement dans les bennes. Pour plus de facilité, l'usage de contenants *(par ex. des sacs big bags)* posés sur le muret, puis vidés par-dessus celui-ci, est conseillé.

Les professionnels peuvent toujours bénéficier du vidage à plat des déchets verts, dans les plateformes de Guéret et Noth *(sur rendez-vous)*.

Mon bac a été bloqué ?

Une étiquette a été apposée sur votre bac indiquant qu'il a été « bloqué » ? C'est que les informations vous concernant sont erronées ou manquantes. Vous pouvez contacter Evolis 23 ou remplir le formulaire en ligne *(https://www.evolis23.fr/formulaire-bac-bloque/)* pour régulariser votre situation.

CHANGEMENT D'HORAIRES
DÉCHÈTERIES DE GUÉRET ET LA SOUTERRAINE

» *Les déchèteries de La Souterraine et Guéret ont changé d'horaires d'ouverture au printemps.*

Du lundi au samedi :
9h à 12h - 13h30 à 18h.

Quel avenir pour nos déchets ?

Une concertation préalable

Limoges Métropole, le SYDED 87 et Evolis 23 travaillent actuellement, dans le cadre de l'Entente entre les 3 collectivités, sur une concertation pour l'avenir du traitement des déchets sur nos territoires.

Cette concertation publique débutera à la rentrée 2022 et permettra de débattre avec tous ceux qui le souhaitent sur les solutions possibles concernant la suite de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole pour le traitement des déchets et du réseau de chaleur.

En effet, la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole, en service depuis 1989, arrivera au terme de son exploitation à partir de 2030. Avec près de 100 000 tonnes de déchets *(issus de l'ensemble du département Haut-Viennois et d'une partie de la Creuse)* traités actuellement chaque année, et au vu de la disparition prochaine de toutes les solutions hors région utilisées par les collectivités creusoises, il est impératif de commencer dès aujourd'hui à penser aux alternatives futures de gestion des ordures ménagères.

La concertation préalable est régie par le Code de l'environnement.
Elle sera placée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public.

ENTENTE
EVOLIS 23 - LIMOGES MÉTROPOLE - SYDED 87

» *3 structures publiques sur les territoires Haut-Viennois et Creusois engagées ensemble depuis 2020 dans une logique de mutualisation des moyens et infrastructures pour améliorer les services de gestion et traitement des déchets des territoires concernés.*

Evolis 23 : 88 communes, 60 888 habitants
Limoges Métropole : 20 communes, 207 385 habitants
SYDED 87 : 175 communes, 166 591 habitants

Vers un élargissement d'Evolis 23 ?

De plus en plus, la charge du traitement des déchets pèse lourd sur l'ensemble des collectivités creusoises, suite aux restrictions et disparitions des solutions de traitement locales ou à proximité.

Face à ces difficultés, l'Entente Evolis 23 - Limoges Métropole - SYDED 87 a souhaité que la question de l'acceptation de tous les déchets creusois soit prise en compte dans ses projets de traitement des déchets *(notamment pour l'avenir de la Centrale Energie Déchet Limoges Métropole)*. Mais, afin de maintenir la gouvernance opérationnelle tripartite, il a été souhaité que les déchets des collectivités creusoises rejoignent l'Entente via Evolis 23.

Ainsi, les collectivités de Creuse Grand Sud, Creuse Confluence, Creuse Sud-Ouest, Marche et Combrailles en Aquitaine et le SICTOM de Chénérailles ont exprimé leur souhait d'un transfert de la compétence traitement à Evolis 23.

Les conséquences d'une telle évolution sont importantes pour Evolis 23 et risquent de bouleverser un peu la vie du syndicat, notamment au début, jusqu'à ce que l'organisation soit rodée.

Cependant, ce rapprochement constitue probablement une des seules solutions viables pour les collectivités creusoises, et fait écho à la politique de solidarité territoriale défendue et portée par Evolis 23 depuis de nombreuses années.

Qu'est-ce qu'il y a dans ma poubelle d'Ordures Ménagères ?

Dans le cadre de son programme de prévention, Evolis 23 a réalisé une caractérisation des déchets fin 2021. Elément clé de la politique de gestion des déchets, la connaissance et la composition des déchets ménagers est indispensable à la définition des actions de prévention. Une procédure à effectuer régulièrement pour voir l'évolution du comportement des usagers.

C'est quoi une caractérisation des déchets ?

C'est la démarche qui consiste à étudier scrupuleusement le contenu de plusieurs bennes de collecte des déchets d'Ordures Ménagères, afin de déterminer la composition moyenne de nos poubelles.
Cela permet donc d'établir une typologie des déchets d'un territoire et par conséquent des comportements et habitudes de consommation de ses habitants.
Cette étude est d'une grande importance pour la collectivité : menée de façon régulière, elle permet de suivre l'évolution de la production de déchets et de mesurer les conséquences des actions du syndicat, afin d'orienter les opérations futures.

La caractérisation 2021

Elle s'est déroulée du 22 novembre au 3 décembre 2021.
La dernière caractérisation datait de 2015, avant la mise en place de la Tarification incitative qui a débuté en 2018, de l'Extension des Consignes de tri *(2020)* et du programme de prévention Zéro Déchet Zéro Gaspillage *(de 2016 à 2020)*.

Comment ça marche ?

Ce sont 12 échantillons prélevés dans des bennes d'Ordures Ménagères qui ont été décortiqués. A la fin des étapes successives de tri, une image précise de la composition des différents échantillons est obtenue.
Les échantillons retenus sont représentatifs du territoire *(zones urbaines, zones rurales)* et de la nature des logements *(habitat individuel/habitat collectif)*.

Type de déchets (kg/hab/an)	2015	2021
Déchets évitables	14	20
Déchets compostables	30	46
Déchets recyclables	36	28
Extension des consignes de tri	21	/
Autres collectes *(textiles, verre, ...)*	10	9
Déchets résiduels	99	44
Total en kg/hab/an (Total)	**210**	**147**

Précision

> *Le territoire est passé en Extension des Consignes de Tri à l'été 2020, d'où la disparition de cette catégorie de déchets en 2021, l'ensemble des emballages faisant dorénavant partie de la catégorie « déchets recyclables ».*

> *L'augmentation des « déchets compostables » entre 2015 et 2021 s'explique en partie par un changement de méthode de comptage qui a permis une précision du tri (non atteinte dans les caractérisations précédentes). Ainsi, des déchets ont pu être catégorisés dans les déchets compostables en 2021, alors que ces mêmes types de déchets n'avaient pas pu être pris en compte dans cette catégorie les fois précédentes.*

Caractérisation 2021 des OMR sur le territoire d'Evolis 23

Pour une poubelle de **147 kg**

LES DÉCHETS ÉVITABLES

Ce sont les produits alimentaires non consommés (gaspillage alimentaire), les produits non ouverts ou directement jetés, ...

> ***Comment les éviter ?***
En adoptant une meilleure organisation : par exemple en faisant une liste avant d'aller faire ses courses pour être sûr de n'acheter que le nécessaire, en vérifiant les dates de péremption au moment de l'achat, en plaçant les produits à date de péremption la plus proche sur le devant de ses placards et frigo, ...

LES DÉCHETS COMPOSTABLES

Ce sont tous les restes de repas, les épluchures et les petits déchets de jardins (fleurs, tiges, ...), etc.

> ***Comment les détourner de sa poubelle ?***
En les compostant ! En installant un composteur dans son jardin (si c'est possible et si ce n'est pas déjà fait) ou en profitant des sites de compostage collectifs gérés par Evolis 23 et présents sur tout le territoire. Grâce à cette méthode, les biodéchets deviennent des ressources pour le jardin !

Certains animaux (poules, cochons, ...) peuvent également faire un festin des épluchures et restes de repas.

LES DÉCHETS RECYCLABLES

Ce sont les emballages plastiques, les papiers, les journaux, les cartons, les conserves, ... tous ces déchets qui devraient être jetés dans la poubelle jaune pour rejoindre leur filière de recyclage !

> ***Comment les détourner de sa poubelle ?***

Un doute au moment de jeter un déchet ? C'est simple, si c'est un emballage ou un papier c'est direction la poubelle jaune ! Dans tous les cas, n'hésitez pas à télécharger le mémo tri sur notre site internet, ou à consulter l'application mémo tri disponible sur smartphone.

https://www.evolis23.fr/je-trie/

AUTRES COLLECTES

Ce sont les vêtements, les bouteilles en verre, les objets en métal, les médicaments, les objets électroniques, ...

> ***Comment les détourner de sa poubelle ?***

En les mettant au bon endroit ! Les bouteilles en verre vont dans les colonnes à verre, le textile va dans la borne Le Relais, les déchets de ferraille, les déchets électroniques, les déchets chimiques, ... vont en déchèterie

Retrouvez l'ensemble des collectes spécifiques sur : *https://www.evolis23.fr/categorie/filieres/*

LES DÉCHETS RÉSIDUELS

Ce sont les déchets dits « ultimes », tous ces déchets qui ne peuvent pas être revalorisés ou recyclés. Par exemple les couches jetables usagées, la poubelle de la salle de bain, la vaisselle cassée, la litière minérale, ...

> ***Comment les éviter ?*** *En adaptant ses modes de consommation. En n'achetant que le nécessaire, en essayant de réparer, de donner, de revendre, en utilisant du lavable plutôt que du jetable, en utilisant de la litière végétale (à valoriser en compost*).....*

Ainsi, en 2021 le gisement des déchets résiduels **ne représente que 30%** de la poubelle globale d'Ordures Ménagères d'un habitant d'Evolis 23.

Aussi, si le poids de notre poubelle grise a considérablement réduit en 6 ans, nous ne devons pas relâcher nos efforts, et faire en sorte que cette baisse perdure. Pour cela, rien de plus simple, ne mettons dans notre poubelle d'Ordures Ménagères que ce qui doit y aller !

** Dans votre composteur individuel en enlevant les matières fécales (à éviter dans les composteurs collectifs).*

tout savoir sur...

Les coulisses du tri des déchets du bac jaune

Trier nos déchets permet de recycler les matières et créer de nouveaux objets, mais comment en arrive-t-on à cette étape ? On vous explique tout !

Une fois que le camion a collecté les déchets recyclables, direction le centre de tri ! C'est la première étape du voyage, celle où chaque matière va être séparée pour ensuite rejoindre la filière de recyclage ou de valorisation qui lui convient.

Chez nous, pour les usagers du territoire d'Evolis 23, les déchets recyclables sont acheminés depuis septembre 2020, jusqu'au centre de tri de Beaune-les-Mines (87), qui se situe en périphérie de Limoges.

En 2021, le centre a accueilli près de 23 000t de déchets, dont environ 5 200t provenant de notre territoire.

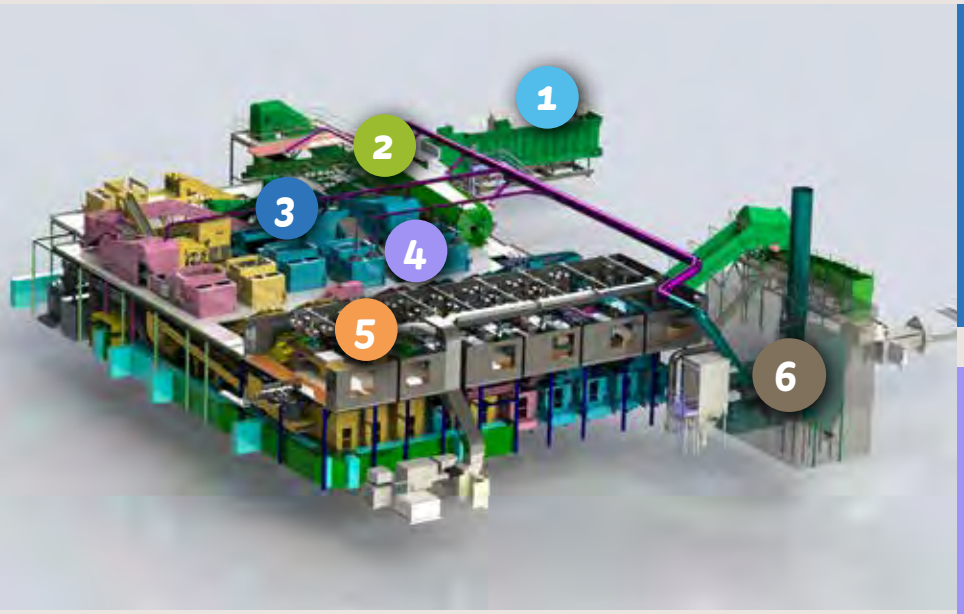

1. Le hall de vidage

Les déchets recyclables sont stockés dès leur arrivée dans le hall de vidage. Puis, ils sont acheminés sur la trémie et le début du tapis roulant.

2. Le Trommel

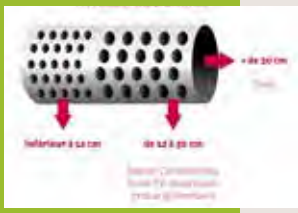

Les déchets rentrent à l'intérieur de ce très grand cylindre légèrement incliné qui tourne sur lui-même.

Cela fonctionne comme un tamis : les déchets tombent dans les trous ou non, en fonction de leur taille.

3. Le crible balistique

Grâce à un mouvement répétitif, la machine fait tomber les déchets creux (qui rebondissent, roulent, ...), tandis que les déchets plats restent plaqués et sont entrainés vers le haut.

Le centre de Beaune-les-Mines dispose de 3 cribles balistiques.

4. Le tri optique

Les machines de tri optiques sont capables d'identifier les plastiques par spectrométrie.

Les déchets sont ensuite redirigés vers les flux correspondant grâce à des souffleries.

Ces machines sont d'une efficacité redoutable, car elles soufflent plus de 50 objets par seconde.

Le centre de Beaune-les-Mines dispose de 7 trieurs optiques.

5. Le tri manuel

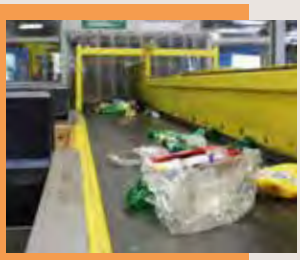

En fin de parcours, chaque flux de matière triée passe par la cabine des valoristes pour un tri manuel.

Ce dernier tri permet d'affiner le travail des machines et d'atteindre la qualité demandée par les papetiers et les plasturgistes afin de leur envoyer les matériaux triés entre 95 et 98% de pureté.

6. Et après ?

Une fois mis en balle (après un passage dans la presse), les déchets sont acheminés jusqu'aux recycleurs et usines de recyclage.

Le papier trié sur notre territoire est, par exemple, repris par une usine de recyclage du papier dans les Vosges. Les bouteilles, flacons et bidons en plastique sont recyclés dans les usines de notre repreneur à Colmar, pour les transformer en fibres textile non-tissé (utilisé pour l'isolation notamment).

Aluminium et acier ?

Un aimant est placé au-dessus du tapis roulant où circulent les déchets et permet de séparer les objets en métal du reste du flux.

L'aluminium est trié grâce à un champ magnétique (courant de Foucault).

filières

Re_fashion

QUE FAIRE DE SES VIEUX TEXTILES ?

Réparer, revendre ou bien donner, les possibilités sont nombreuses !

Le chiffre clé

204 291

C'est le poids en tonnes de textiles collectés en 2020

Vos vêtements vous paraissent démodés, un peu abîmés ?

Quelques points de couture, un coup de ciseau, ou un tube de colle (*...textile* 😉) permettent parfois de leur redonner une seconde jeunesse ! Et si vous êtes en manque de créativité, n'hésitez pas à consulter les nombreux tutoriels présents sur le net.

Vos vêtements ne vous vont plus ou vos goûts ont changé ?

Profitez-en pour les donner à vos proches ou à une association, ou tout simplement les revendre. Vous ferez des heureux et donnerez une nouvelle vie aux textiles et chaussures dont vous ne voulez plus.

→ Dons à des associations (*la Croix Rouge, le Secours Populaire, associations locales ...*) et à des ressourceries, ou auprès des boutiques qui proposent des systèmes de collecte d'anciens vêtements et textiles.

→ Revente sur internet, dans des vides grenier, brocantes, ...

Et si aucune de ces solutions ne vous convient ?

Tous les textiles se recyclent ! Que ce soient les vêtements, les sous-vêtements et accessoires (*collants, layettes, bonnets, foulards, ...*), le linge de maison (*couette, draps, torchons, rideaux, ...*), mais aussi les chaussures (*de sport, de ville, tongs, bottes, ... sauf les chaussures techniques comme les rollers ou chaussures de ski*), la petite maroquinerie, ... vous pouvez les déposer dans les bornes Le Relais prévues à cet effet.

Tous peuvent être rapportés, pour être valorisés, quel que soit leur état ! Même abîmés, troués ou déchirés. Ils doivent, par contre, tous être propres, secs et déposés à l'intérieur de la colonne dans un sac fermé, les chaussures liées par paires, afin d'éviter les pertes et la moisissure.

Où : Dans les bornes Le Relais situées près de chez vous, ou en déchèterie.

https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport

Qu'est-ce qu'il se passe après ?

Suite à une première étape de tri, les vêtements en bon état (*environ 58%*) sont revendus France ou à l'étranger à bas prix dans des boutiques de seconde main.

Les articles en moins bon état, abîmés ou déchirés (*environ 41%*), sont transformés en nouvelles matières : fil, géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie, chiffons industriels, isolant, ou en combustibles solides (*CSR*).

Le reste des textiles (*environ 1%*) non recyclables sont éliminés par valorisation énergétique (*incinération*) ou enfouissement.

En savoir plus :

Retrouvez les bornes Le Relais situées près de chez vous

prévention déchets

Dans un contexte d'inflation, voici quelques idées pour faire des économies et aider la planète !

Comment éviter les achats superflus ?

Dans la société du jetable dans laquelle nous vivons, il est parfois difficile de changer nos habitudes et d'appréhender différemment les objets qui nous entourent. Il existe pourtant des solutions pour **prolonger la durée de vie des objets et éviter la surconsommation**.

Privilégier la réparation et le réemploi

Que faire d'un grille-pain qui ne marche plus ? D'une bicyclette dont la roue est voilée ? Ou d'un pull mité ? Les jeter et en racheter d'autre ? Pas question !
La réparation est peut-être plus facile que vous ne le pensez ! Et si les tutoriels d'internet ne vous donnent pas la solution, rendez-vous dans les Repairs Café organisés par Recyclabulle. Toutes les deux semaines, en alternance à Guéret *(à la Quincaillerie Numérique)* et La Souterraine *(dans les locaux de Recyclabulle)*.

Plus d'infos sur Recyclabulle :

> ***www.facebook.com/recyclabulle***

Appliquer la méthode B.I.S.O.U avant l'achat

Et parce que parfois son pire ennemi n'est autre que soi-même, voici une petite méthode pour éviter de commettre des achats « impulsifs ».

La méthode **B.I.S.O.U***, est un moyen mnémotechnique qui permet de se poser 5 questions essentielles avant de passer à l'achat.

B comme Besoin : à quel besoin cet achat répond-il ? > *Je dois l'acheter parce que c'est à la mode ? Parce qu'il me réconforte ? Pour faire comme les autres ?*

I comme Immédiat : puis-je attendre quelques jours avant de me décider ? > *Attendre quelques jours permet de faire mûrir l'idée, ou de se rendre compte de sa futilité éventuelle.*

S comme Semblable : ai-je déjà un objet qui a cette utilité ? > *Est-ce que l'objet ne fait pas doublon avec un autre que je possède déjà ?*

O comme Origine : quelle est l'origine ? > *Quelles ressources ont été nécessaires à sa fabrication et dans quelles conditions ? Est-ce que je veux soutenir ce genre d'industrie ?*

U comme Utile : cet objet va-t-il m'apporter un confort primordial ? > *Vais-je vraiment lui donner une utilité ?*

Il ne s'agit cependant pas de se culpabiliser, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, et au final le choix vous appartient ! Se poser les questions permet toutefois de relativiser l'achat, de prendre du recul, pour se rendre compte s'il est nécessaire, ou non.

*La méthode BISOU, tirée de l'ouvrage « J'arrête de surconsommer – 21 jours pour sauver la planète et mon compte en banque » de Marie Lefèvre et Herveline Verbeken.

Les ressourceries, gratiferia et seconde main

En parlant de Recyclabulle, pour minimiser vos dépenses essentielles, n'hésitez pas à fréquenter ressourceries, gratifériaes et autres marchés de l'occasion. En plus d'acheter à petit prix, de troquer ou récupérer gratuitement *(dans le cas des gratifériaes)*, vous allongez la durée de vie des objets, évitez les déchets et participez à la vie de structures sociales !

recyclabulle
Trier, Echanger, Réparer
Les Ateliers de la Creuse

Guéret - 33 route de Cher du Prat
05 55 41 49 83

La Souterraine - 13 Rue Hyacinthe Montaudon
05 55 99 27 95

http://recyclabulle.net/ - recyclabulle@gmail.com

Pour plus d'informations :
> consultez le site Internet
www.evolis23.fr

Vous ne recevez pas la lettre infodéchets ? Contactez la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06

la lettre infodéchets
CITEO

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Patrick ROUGEOT • COMITÉ DE RÉDACTION : Service Communication • CRÉDITS PHOTO : Service Communication, Recyclabulle, Freepik.com • MAQUETTE : terre-lune • MISE EN PAGE : Evolis 23 • IMPRESSION : imprimerie Georges Sand • DIFFUSION : La Poste • Evolis 23 - Les Grandes Fougères 23300 Noth - t. 05 55 89 86 00 - www.evolis23.fr
Le n°12 de août 2022 a été tiré à 32 750 exemplaires et imprimé sur papier recyclé et encre végétale.

évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
ADEME
TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE